



Recommandation 1632 (2003)¹

Adolescence en détresse : une approche sociale et sanitaire du mal-être des jeunes

Assemblée parlementaire

1. L'Assemblée parlementaire s'inquiète de ce que les jeunes en Europe adoptent de plus en plus des conduites susceptibles de mettre en danger leur santé et leur vie. Il s'agit, entre autres, du tabagisme, de la consommation excessive d'alcool, de l'usage de stupéfiants illicites, des dérèglements alimentaires et des relations sexuelles non protégées. D'autres activités dangereuses sont également à noter: l'autostrangulation, le «surf entre les trains» et la traversée des autoroutes, entreprises dans le seul but de ressentir des émotions fortes et sensationnelles. La plupart des jeunes sont parfaitement conscients du danger d'un tel comportement pour leur santé et leur vie.
2. L'augmentation du taux de suicide chez les jeunes est lui aussi source d'inquiétude. Dans beaucoup de pays européens, le suicide est la deuxième cause de mortalité chez les adolescents, après les accidents de la route.
3. Pour s'engager dans de telles conduites, les jeunes ont des raisons et des motivations qui leur sont personnelles. Toutefois, l'augmentation des activités à risque démontre une détresse croissante commune à l'ensemble de la jeunesse.
4. Du fait des changements rapides de l'environnement social et économique, les jeunes sont confrontés à un avenir marqué par l'insécurité et l'incertitude. En particulier, le chômage élevé chez les jeunes rend difficile leur intégration par le biais de l'entrée sur le marché du travail. Des expériences alternatives telles que le travail bénévole ou les travaux d'utilité collective devraient être encouragées.
5. La détérioration des institutions et des réseaux sociaux est l'une des caractéristiques de la transformation de l'ordre social. Les anciens véhicules de l'intégration sociale qu'étaient la famille, l'école, l'Eglise ou les syndicats ont perdu peu à peu leur influence traditionnelle. Le chemin qui mène à l'âge adulte n'étant plus tracé à l'avance, les jeunes doivent trouver par eux-mêmes leur voie. L'Assemblée considère qu'il faut renforcer le rôle de soutien de la famille, étant donné son influence primordiale pour favoriser une intégration réussie des jeunes, et que les Etats membres doivent promouvoir des politiques conformes à cet objectif.
6. Dans les pays membres du Conseil de l'Europe, les jeunes doivent affronter des changements et des défis spécifiques au sein de leurs sociétés. Ils disposent de faibles réseaux de soutien et n'ont souvent pas accès aux soins et à l'information en matière de santé. Ces problèmes doivent trouver une solution.
7. L'un des problèmes majeurs des jeunes en Europe centrale et orientale est la propagation explosive des maladies sexuellement transmissibles, notamment le VIH/sida. Le faible niveau de conscience, la détérioration des systèmes de santé, la pauvreté et un taux de chômage élevé sont autant de conditions favorables au développement rapide de l'épidémie. D'autres signes, tels que des suicides de plus en plus nombreux et une consommation d'alcool en augmentation, montrent la détresse des jeunes de cette région.

1. Texte adopté par la Commission permanente, agissant au nom de l'Assemblée, le 25 novembre 2003 (voir [Doc. 9986](#), rapport de la commission des questions sociales, de la santé et de la famille, rapporteur: M. Ouzký; et [Doc. 10000](#), avis de la commission de la culture, de la science et de l'éducation, rapporteur: M. Shybko).



8. Le passage de l'enfance à l'âge adulte et responsable est une période où les jeunes ont besoin d'un soutien fort pour réussir cette transition et développer leurs capacités à «gérer leur vie». Au cours des dernières décennies, ce processus est devenu de plus en plus long et complexe. Pour le gérer avec succès, les jeunes doivent être confrontés à un vaste éventail d'expériences de la vie. Cet apprentissage devrait inclure l'éducation formelle et la formation, des opportunités de larges contacts sociaux, de loisir et de voyage – notamment à l'étranger –, la possibilité pour tous les jeunes de se réaliser et de développer leurs talents, mais aussi d'accéder à des conseils et des orientations dans un environnement amical et favorable.

9. Pour renforcer l'aptitude des jeunes à faire face à un avenir incertain et imprévisible, des programmes pour renforcer leurs capacités d'adaptation devraient faire partie intégrante des politiques générales de la jeunesse.

10. C'est pourquoi l'Assemblée recommande au Comité des Ministres d'inviter les Etats membres:

en consultation avec les organisations de jeunesse concernées, à prêter plus d'attention à toutes les formes de conduite à risque chez les jeunes, et à mettre en place les mesures appropriées de prévention et de soutien dans le cadre de leurs politiques de la jeunesse nationales et régionales;

à coordonner leurs politiques de l'enfance, de la jeunesse et de la famille afin de prévenir les conduites à risque par l'instauration de réseaux sociaux puissants et fiables;

à promouvoir des politiques de soutien du rôle des parents afin de favoriser une intégration sociale réussie des adolescents;

à développer ou mettre en place:

a. des actions d'information et de sensibilisation de la jeunesse sur les dangers auxquels elle s'expose du fait de la consommation de tabac, d'alcool, de drogue, ou en ayant des comportements alimentaires déviants;

b. des programmes d'éducation à la santé, reposant sur une meilleure formation des équipes éducatives et médicales, afin de promouvoir la santé en général, la santé mentale et la santé sexuelle;

c. des programmes de prévention du suicide;

d. des campagnes de prévention et de sensibilisation des jeunes à la violence;

e. des structures de prévention, telles que des points d'accueil ou des cellules d'écoute, en particulier hors de l'environnement scolaire, où des conseillers puissent entendre les appels à l'aide des adolescents et désamorcer les crises;

f. des capacités d'intervention en urgence, en particulier en milieu hospitalier;

g. des programmes destinés à réduire les possibilités de récidive;

h. des mesures visant à réduire le coût social de la consommation d'alcool et de tabac, notamment en augmentant les taxes sur ces produits, et à interdire aux mineurs de se les procurer;

i. des programmes de prévention renforcés pour lutter contre l'usage de stupéfiants chez les mineurs;

à rechercher le soutien des médias dans la poursuite des objectifs ci-dessus.

11. L'Assemblée recommande également au Comité des Ministres:

de donner instruction aux organes pertinents du Conseil de l'Europe traitant des questions de santé de considérer les jeunes comme un groupe particulièrement vulnérable;

de favoriser, au sein du Conseil de l'Europe, une coordination plus étroite entre les secteurs de la jeunesse, de la cohésion sociale, de l'éducation et du droit de la famille, afin d'assurer la cohérence des politiques des enfants, des jeunes et de la famille;

de définir des lignes directrices pour mieux aborder la conduite à risque des jeunes, notamment des méthodes destinées à renforcer leur résilience;

d'initier des programmes pour instaurer un soutien institutionnel dans les secteurs de la santé, de l'information et de la prévention, visant particulièrement les jeunes des pays membres du Conseil de l'Europe;

de mener des recherches plus approfondies sur les causes et les tendances récentes en matière de conduite à risque chez les jeunes.